LES RISQUES LIÉS AUX PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES

Les perturbations atmosphériques peuvent entraîner des vents violents (de vitesse égale ou supérieure à 100 Km/h), des orages, de fortes pluies et précipitations neigeuses intenses. Ces phénomènes météorologiques peuvent engendrer de nombreux dégâts.

Sur la commune

La commune a fait l'objet d'un arrêté de catastrophe naturelle en novembre 1982 "pour les dommages résultant des inondations provoquées par les intempéries survenues dans la période du 6 au 10 novembre 1982."
Le 14 août 2003, des rafales de vents violents ont occasioné de nombreux dégâts : des toitures et des arbres ont été arrachés par la tempête, notamment près de l'étang de Montfort.

En août 2003, un fort coup de vent avait engendré de nombreux dégâts. Les services techniques étaient intervenus rapidement.

La prévention

➡ Ce que fait Météo France

Météo France édite deux fois par jour, aux autorités et au grand public si nécessaire, une carte de vigilance permettant de savoir si, dans les 24 heures, un phénomène météorologique dangereux peut toucher le département.
Sur cette carte, chaque département est coloré en vert, jaune, orange ou rouge, selon la situation météorologique et le niveau de vigilance.
Dès le niveau orange, les pouvoirs publics et la cellule prévention des risques de la commune s'organisent pour réagir.

➡ Ce que fait la commune

En cas de phénomène exceptionnel, l'astreinte municipale qui assure une surveillance 24h/24 est renforcée.

Exemple de carte de vigilance éditée par Météo France et consultable 24h/24 sur le site **www.meteofrance.com**

UNE VIGILANCE ABSOLUE S'IMPOSE
Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

SOYEZ TRÈS VIGILANT
Des phénomènes dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

SOYEZ ATTENTIFS
Si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex. orage d'été, montée des eaux...) sont en effet prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

PAS DE VIGILANCE PARTICULIÈRE

Aux abords de l'étang de Montfort, la végétation avait été très endommagée par les rafales de l'été 2003.

Les consignes spécifiques

Les bulletins de suivi accompagnant les cartes de Météo France, précisent l'évolution du phénomène, sa trajectoire, son intensité et sa fin, ainsi que les conséquences possibles et des conseils de comportement. Suivez-les !

Tempête
Abritez-vous dans un bâtiment et fermez les portes, les fenêtres et les volets.

Rangez les objets susceptibles de s'envoler.
Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.

Canicule
Passez au moins 3 heures par jour dans un endroit frais (cinéma, grande surface, musée...)
Rafraîchissez-vous, mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour.
Buvez fréquemment et abondamment, même sans soif.
Evitez de sortir aux heures les plus chaudes.

+ Reportez-vous aux consignes générales au dos de cette plaquette